

«J'ai vu augmenter le nombre de jeunes médicamentés»

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE Daniela Pommaz a passé un quart de siècle à la tête du comité de l'association Saint-Raphaël gérant l'institut éponyme qui accueille des jeunes en difficulté. Elle a vu la structure évoluer.

PAR CHRISTINE SAVIOZ / PHOTO SACHA BITTEL

«Je suis heureuse du chemin parcouru, et surtout confiante pour la suite de Saint-Raphaël qui est une structure essentielle pour les jeunes du Valais et de Romandie.» Après vingt-cinq ans à la présidence de l'association Saint-Raphaël qui gère l'institution d'éducation spécialisée accueillant des jeunes en difficulté à Champlan, Daniela Pommaz vient de quitter sa fonction. Elle a été remplacée par Jacques Vuignier, ancien vice-président.

Arrivée au comité comme membre et présidente à la demande de Françoise Gianadda qu'elle avait côtoyée comme députée au Parlement, Daniela Pommaz avait accepté le poste en imaginant y rester deux ou trois ans. «Je n'aurais jamais pensé que cela dure autant.» Pendant un quart de siècle, elle a présidé le comité qui a pour tâches de nommer le directeur, les chefs de centre, le directeur adjoint et de surveiller les budgets ainsi que d'approuver le concept de prise en charge. Elle a connu des hauts et quelques bas, dont l'affaire liée à un ancien directeur de l'institut condamné pour gestion déloyale en 2023. «Nous avons tous tourné la page. Cette affaire est close. La justice a fait son travail et l'a bien fait», confie Daniela Pommaz.

Qu'est-ce qui vous a marquée dans l'évolution de Saint-Raphaël en vingt-cinq ans?

C'est vraiment l'évolution de la prise en charge qui s'individualise considérablement. Ainsi, la vie institutionnelle est modifiée. Cela nécessite beaucoup d'adaptation et des capacités créatives de tout le personnel. Les éducateurs sont



En vingt-cinq ans à la tête de l'association Saint-Raphaël, Daniela Pommaz a vu la prise en charge s'individualiser, ce qu'elle estime très positif.

toujours présents, les jeunes sont soit à l'institut ou pour quelques-uns en studio selon leur capacité d'autonomie ou pour répondre à des besoins spécifiques notamment un manque d'intérêt général. Les prises en charge très individualisées sont actuellement très positives.

Entre 2014 et 2016, deux Valaisans avaient réalisé une étude sur les fugues démontrant que plus de 80% des fugues se passaient dans les foyers. Qu'en est-il aujourd'hui des fugues à

Saint-Raphaël? Y en a-t-il encore beaucoup?

Cela dépend des groupes. Mais comme l'institution est un milieu ouvert, la fugue peut faire partie du parcours du jeune. Au fond, parfois, c'est presque un mal nécessaire. Cela fait prendre conscience au jeune qu'il a besoin d'une structure pour vivre et il revient. La crainte des éducateurs est que, pendant la fugue, le jeune tombe sur des personnes mal intentionnées et puisse se mettre en danger.

Les problématiques sociales des jeunes accueillis ont-elles évolué?

De plus en plus de jeunes ont subi des maltraitances ou sont dans des états d'addiction et de dépression. Il y a quelques années, presque aucun jeune ne prenait de médicament. Aujourd'hui, ils en ont quasiment tous, ce que je trouve choquant. La camisole chimique calme momentanément les problématiques mais sans les affronter vraiment. Les prises en charge doivent être différentes, mais c'est clair que c'est plus coûteux.

Que fait l'institut Saint-Raphaël pour diminuer cette prise de médicaments?

Nous avons par exemple mis en place un café psy au foyer

des jeunes travailleurs qui a de bons résultats. Et nous sommes en train de créer une cellule psychologique avec du personnel médical pour une collaboration importante avec les éducateurs. C'est l'ancien directeur Patrice Mabillard qui a amorcé ce chemin demandant encore à être mis en place.

«De plus en plus de jeunes ont subi des maltraitances ou sont dans des états d'addiction et de dépression.»

Y a-t-il davantage de jeunes accueillis aujourd'hui?

Nous avons toujours accueilli environ 80 jeunes de toute la Suisse romande et du Tessin, âgés de 7 ans à 18 ans. Certains d'entre eux résident sur place à Champlan ou dans un studio à l'extérieur avec un suivi des éducateurs. Théoriquement, les gens qu'on accompagne ne devraient pas avoir plus de 18 ans, mais il est possible de prolonger le séjour après 18 ans si le jeune a entamé un apprentissage à l'extérieur de l'institut afin qu'il puisse le finir.

Il y a quelques années, les jeunes accueillis à Saint-Raphaël étaient stigmatisés par la population. Est-ce encore le cas?

J'ai l'impression qu'il y a moins de stigmatisation, car les familles ayant besoin d'aide sont de plus en plus nombreuses.

En 2018, l'association Saint-Raphaël a repris l'AEMO - Action éducative en milieu ouvert. En quoi cela consiste exactement?

Il s'agit d'un groupe d'éducateurs qui se rendent sur le terrain auprès de jeunes en difficulté pour une prise en charge individuelle. Ils suivent le jeune et aident la famille à pouvoir communiquer, à mettre en place des processus d'évolution, éducatifs ou de formation. Les situations de ces jeunes sont moins graves et ce n'est pas un placement judiciaire. Cette prise en charge peut éviter une dégradation des situations et un placement en institut.

Comment sont financés les placements des jeunes?

Depuis janvier 2024, l'Etat du Valais paie 100% du placement d'un Valaisan. Les autres cantons ont toujours payé 100% des frais de leurs pupilles, mais le Valais ne payait que 65% avant d'augmenter à 75%. L'as-

sociation devait mettre le montant qui manquait. Nous n'avons plus les moyens de le faire et avons demandé au canton de payer la prestation à 100%. Ce qui a été accepté. Par les fonds qu'elle reçoit de la fondation Saint-Raphaël, l'association permet également d'offrir aux jeunes des vacances, des camps, des sorties, des loisirs, bref tout ce que reçoit un enfant dans un milieu familial.

«J'espère que le centre d'accueil et de transition verra le jour, car politiquement, cela traîne.»

Quels changements sont prévus ces prochaines années?

Le foyer des jeunes travailleurs de Sion va être démolit et reconstruit. Pendant ce temps, les jeunes habiteront dans les locatifs du Centre de préapprentissage à Sion. Un autre dossier, commencé il y a vingt ans et qui me tient à cœur, est toujours en suspension. Il s'agit du projet de création d'un centre d'accueil et de transition dont le but est d'accueillir rapidement le jeune qui va mal pour une durée maximale de trois mois. Ensuite, le jeune retourne dans son milieu ou rejoint l'institution, ou il pourrait être suivi par l'AEMO chez lui. Cela permettrait de combler le manque de placements d'urgence. J'espère que ce centre verra le jour, car politiquement, cela traîne.

Pour vous, l'école a également un rôle à jouer. Comment?

Il faudrait que l'école signale beaucoup plus tôt les problématiques avec un jeune. Car il a été démontré que si la prise en charge se fait suffisamment tôt, elle dure beaucoup moins longtemps. Si le jeune est pris en charge après des années de problématiques, c'est plus difficile à l'aider avec efficacité.

Certes, il ne faut pas stigmatiser tous les enfants agités, mais il faudrait signaler un enfant perturbateur de la classe avec une problématique sociale nécessitant une prise en charge. Je regrette qu'il n'y ait pas assez de collaborations entre le milieu scolaire et celui des éducateurs, même si je suis consciente que c'est difficile à mettre en place.

Dédié au départ aux enfants de parents alcooliques

L'institut Saint-Raphaël a été créé en 1946 à Sion par des notables et un père capucin. Il était alors destiné aux jeunes ayant des parents alcooliques. La structure a déménagé à Champlan en 1947.

Aujourd'hui, les jeunes arrivent à l'institut à la suite d'un placement civil ordonné par l'autorité tutélaire, un placement pénal décidé par le juge des mineurs ou un placement social ordonné par le Service cantonal de la jeunesse ou un autre service ad hoc.

Au début, l'institut fermait ses portes pendant les vacances scolaires. Les jeunes étaient alors renvoyés dans leur milieu. «L'institution s'est souvent retrouvée avec des jeunes ne sachant pas où aller qui étaient même parfois hébergés par des éducateurs. Les exigences de l'Office fédéral de la justice ont permis une ouverture annuelle qui était vraiment nécessaire», explique Daniela Pommaz.